



DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES AU 30 AVRIL

Appel à candidature. Résidence d'artiste autour de la lithographie

La ville d'Ussel souhaite accueillir en 2021, pour la onzième année consécutive, un artiste au sein de l'imprimerie du musée du pays d'Ussel pour une résidence autour de la lithographie.

La résidence de lithographie au musée du Pays d'Ussel : contexte

Le musée de la ville d'Ussel propose, pour la onzième année, d'accueillir un artiste pour une résidence de lithographie. Ouvert en 1976, le musée est consacré à l'histoire, aux arts et aux traditions populaires du pays d'Ussel.

Il possède une section Imprimerie, située 18 rue Michelet (dans une maison usselloise du XVII^e siècle) organisée en deux salles : l'imprimerie typographique, comprenant du matériel provenant de l'ancienne imprimerie LOMBARTEIX, active à Ussel de 1912 à 1994, et l'imprimerie lithographique comprenant le matériel de l'imprimerie DUMOND, (1928-1980) qui compte notamment une presse lithographique de type Brisset. Depuis 2015 le musée possède une seconde presse de la même époque (fin XIX^e) et dispose de deux autres presses déposées par l'ENSA de Limoges, une petite presse litho et une presse en taille douce Ledeuil.

L'atelier de lithographie est animé chaque été par un lithographe professionnel à l'occasion de stages ouverts à tous les publics, de mi-juillet à fin septembre.

Finalités de la résidence :

La résidence doit permettre la production d'œuvres lithographiées réalisées dans le cadre d'une recherche artistique personnelle. Le travail réalisé par l'artiste participe à la valorisation de la création artistique utilisant la lithographie, l'offset-litho, éventuellement la gravure (hors eau-forte) et la typographie en renouvelant l'image de ces techniques auprès des publics.

La lithographie, et l'imprimerie de manière générale, s'inscrivent dans l'histoire de la ville d'Ussel, et sont à ce titre particulièrement mises en valeur au musée d'Ussel : le jury se montrera sensible et attentif à l'ancrage dans le territoire (Ussel, Corrèze) des projets soumis par les candidats.

Dans le contexte de la résidence, l'artiste participera à l'animation des stages de lithographie estivaux, et pourra proposer des projets d'ateliers de pratique artistique (JEP notamment).

A l'issue de la résidence, et en accord avec l'artiste et les organisateurs, une exposition sera organisée par le Musée l'année suivante pour valoriser le travail réalisé.

Modalités :

L'artiste dispose de dix semaines pour mener à bien cette recherche et bénéficie du matériel et des outils de la structure, qu'il pourra utiliser en dehors des ateliers de pratique artistique.

Il participera également à l'animation de l'atelier de lithographie en collaboration avec l'artiste lithographe animateur des stages de lithographie (ouverts au grand public).

Les temps de participation aux stages de lithographie sont de 14h à 18h du lundi au vendredi : l'artiste apportera son aide à l'encadrement des stagiaires, en fonction des besoins et en concertation avec l'artiste lithographe du musée.

L'artiste aura accès libre à l'atelier pour réaliser son travail personnel le matin jusqu'à 14 heures et le soir après 18 heures ainsi que les samedis et les dimanches. Dans les plages-horaires hors-stages, l'artiste sera seul à l'atelier de lithographie.

Le Musée pourra, en accord avec l'artiste, utiliser l'image des œuvres réalisées dans le cadre de la promotion de ses activités. Durant la résidence, des rencontres professionnelles et des visites d'autres lieux culturels seront proposées à l'artiste par le Musée et la DRAC.

Le musée conservera un exemplaire de chaque œuvre multiple créée dans l'atelier de lithographie.

Conditions d'accueil et de rémunération :

L'hébergement de l'artiste est pris en charge par la Ville d'Ussel.

Une bourse de résidence d'un montant de 3000 € sera versée à l'artiste. A cette indemnité de résidence s'ajoutera une aide pour l'achat de matériel spécifique et pour les frais de déplacement entre le lieu de résidence et la ville d'Ussel.

Durée :

10 semaines entre le 15 juillet et le 20 septembre 2021.

Modalité de sélection :

Dossier contenant un CV, une lettre de motivation expliquant le **projet de résidence** que le candidat souhaite développer ; un portfolio de dix pages maximum.

Véhicule personnel indispensable.

Candidature à envoyer (par email uniquement à l'adresse : musee@ussel19.fr) avant le 30 avril

COMMISSION DE SÉLECTION : début mai



Résidence soutenue par l'Etat- Ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine et La Région Nouvelle Aquitaine
En partenariat avec l'Association de l'Imprimerie du Musée d'Ussel



**Musée du pays d'Ussel
12 Rue Michelet
19200 USSEL
05 55 72 54 69 - musee@ussel19.fr**

Responsables : Maëlig Chauvin, responsable du musée,
Patrick Sauvat et Martin Belcour : artistes lithographes animateurs de l'atelier de lithographie

